

Bibliothèque numérique

medic @

**Vizioz, Léon. Crédit d'un hôpital et
d'un collège dentaires : projet élaboré
par M. Léon Vizioz, chirurgien dentiste**

*Paris : imprimerie nouvelle (association ouvrière),
1879.*

Cote : 90943 t. 15 n° 02

CRÉATION
D'UN HOPITAL & D'UN COLLÈGE
DENTAIRES

PROJET

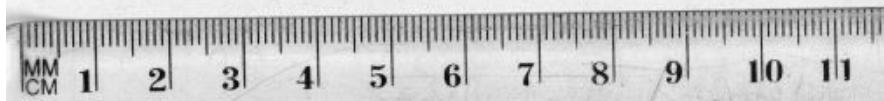
ÉLABORÉ PAR M. LÉON VIZIOZ
CHIRURGIEN DENTISTE

138, boulevard de Clichy, à Paris

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)
14, RUE DES JEUNEURS, 14

1879



CRÉATION

D'HÔPITAL & D'UN COLLÈGE

Un de nos députés disait dernièrement :

« *Le souci des hommes d'État doit être celui de l'instruction professionnelle, il faut spécialiser les efforts, les concentrer sur un seul point.....* »

Conformément à cette pensée, je me propose d'appliquer mon expérience et mon énergie à la double création dont il s'agit, et, pour réaliser mon entreprise, de retenir dans le pays et d'y faire fructifier, au profit de l'art et au mieux des intérêts de mes coopérateurs, les importants capitaux qui nous échappent actuellement au profit de l'étranger.

LEADER
INSTITUTIONS MÉDICALES ASSOCIATION D'AVANTAGE
11, rue de la République
1870

...
-mme de dentiste. Nous entallons et nous demandons à com-
-mme que ce fut le résultat d'un débat l'insubordination des
-sant mais, comme il n'a pas pu être tenu, il n'arrivera pas le cas
-tant que l'ordre sera établi et qu'il sera possible d'arriver à la vente en gros et en détail de toutes ces marchandises.

NOTICE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN HÔPITAL DENTAIRE CORPS ENSEIGNANT

L'entreprise a pour but de fonder un immense établissement qui deviendra, en quelque sorte, la pépinière des dentistes de l'avenir. Chaque élève y recevra non-seulement l'instruction médicale, chirurgicale et de mécanique appliquée à l'art dentaire, mais encore les notions les plus exactes sur la fabrication des articles nécessaires à la profession, et cela grâce à la réunion en un seul faisceau de toutes les industries ayant trait à cet art. De cette façon, les élèves arriveront à posséder des connaissances théoriques et surtout pratiques très étendues, et acquerront des capacités telles que le public pourra s'adresser à eux en toute confiance.

Quant au côté commercial de l'entreprise, il suffira de dire qu'il existe en Angleterre et en Amérique deux maisons arrivant à un chiffre d'affaires annuel de près de cent millions de francs, en fabriquant, l'article spécial dit : **Fournitures pour dentistes.**

Nous devons forcément reconnaître que, sous ce rapport, nous sommes inférieurs à ces deux nations. Or, cette infériorité nous rendant leurs tributaires dans d'énormes proportions, il importe de la faire disparaître au plus tôt.

C'est à cela que je veux travailler, et c'est pourquoi j'ai l'honneur de solliciter votre concours pour m'aider à créer

cet établissement modèle, au double point de vue humanitaire et commercial, qui manque à la France, et qui laisserait bientôt en arrière ce qui existe en ce genre à l'étranger.

HOPITAL

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Hôpital se composera d'une clinique et d'un dispensaire.

L'enseignement y comprendra :

- L'anatomie,

- La physiologie,

- La pathologie,

- La thérapeutique

- Et la chirurgie dentaire,

Et, comme annexe, un cours d'orthophonie (pronunciation pour les bégues, dont le nombre en France est d'environ cent cinquante mille).

L'École sera composée :

- D'un amphithéâtre (pour les cours);

- D'un laboratoire de chimie, études microscopiques;

- D'un musée d'anatomie, d'anomalie dentaire et d'orthopédie spéciale;

- D'une bibliothèque,

D'ateliers spéciaux et de magasins affectés à l'approvisionnement de toutes les matières premières employées dans l'établissement.

La chimie, la métallurgie et la prothèse (mécanique dentaire), seront l'objet d'études spéciales et approfondies.

Fabrication des dents minérales, caoutchoucs, instru-

ments de chirurgie, limes, outillage et agencement complet d'ateliers, meubles de cabinet, chaudronnerie, fonderie, apprêteur, batteur d'or, verrerie, dentifrices, brosserie, gaînerie et cartonnerie, magasins principaux pour la vente en gros et en détail de toutes ces marchandises.

CORPS ENSEIGNANT

Professeurs : d'anatomie et physiologie;
 — de pathologie et thérapeutique;
 — de chirurgie et prothèse dentaire;
 — de chimie et métallurgie.

De plus, des professeurs pour préparer aux examens du **Baccalauréat ès sciences.**

APERÇU DES RECETTES PROBABLES

1° Dispensaire.

Au dispensaire de l'Hôpital, l'extraction des dents sera gratuite; quant aux soins de bouche, tels que nettoyages, plombages, pose de dents artificielles, etc., il sera perçu un prix uniforme de trois francs par opération. Grâce à ce prix, relativement très bas, il est peu de personnes, même parmi les plus malheureuses, qui ne préféreront se faire soigner plutôt que d'avoir recours à l'opération toujours si désagréable et toujours redoutée de l'extraction.

La population malheureuse de Paris, inscrite aux bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements, forme un total de près de cinq cent mille. Si l'on ajoute à ce nombre le groupe de petits travailleurs qui ne manqueront pas de profiter des avantages qui leur seront offerts, le chiffre précédent sera facilement doublé et fournira certainement chaque jour à l'Hôpital une moyenne de cent malades, dont la moitié au moins se fera donner des soins.

Mettons cinquante opérations à trois francs, ce qui nous donnerait une recette de 150 francs par jour, soit 4,500 francs par mois ou 54,000 francs par an.

2^e Collège : Conditions d'admission.

L'élève devra avoir au moins seize ans et posséder le diplôme de bachelier ès sciences, ou, au moins, être assez avancé dans ses études pour pouvoir, durant les trois années qu'il aura à passer au Collège dentaire, les terminer sous la surveillance des professeurs attachés à l'établissement à cet effet.

La durée des études complètes sera de trois ans.

Pour les élèves internes, pension et cours tout compris, 2,000 francs par an. Pour les externes, inscription pour tous les cours de l'année, 600 francs. Les frais d'examens et de diplôme ne sont pas compris dans ce prix.

Une fois le Collège bien organisé, l'on pourra compter au minimum sur dix élèves internes et sur autant d'externes.

Soit : 10 à 2,000 francs.....	20.000 »	
10 à 600 francs.....	6.000 »	
Total.....		26.000 »

3° Travaux à façon.

Paris possède actuellement sept cents dentistes établis; en y ajoutant ceux de toute la France, cela nous donne plus de deux mille. Sur ce nombre, près d'un tiers n'ayant pas assez d'ouvrage, ou pour toute autre cause, n'ont pas de mécaniciens et donnent leurs travaux d'atelier à des façonniers de Paris. (Nous avons à Paris plus de soixante façonniers qui, réunis, font chaque année une moyenne de 300,000 francs d'affaires.)

Le Collège, autant par l'influence morale qu'il exercera que par la bonne exécution de ses travaux, pourra compter au moins sur un quart de ce tiers, soit cent soixante clients, qui donnent chacun en moyenne pour 50 francs d'ouvrage par mois.

Cent soixante fois cinquante donne par mois 8,000 francs et pour l'année 96,000 francs.

4° Outillage et fournitures générales.

Il existe en France plus de deux mille dentistes établis. Les plus grandes maisons achètent par an de 10 à 20,000 francs de fournitures, les plus petites pour 1,000 fr. En établissant la moyenne pour chaque dentiste à 2,000 francs, cela donne un total de quatre millions.

Si l'on ajoute à ce total la vente faite chaque année à tous les mécaniciens employés chez ces mêmes dentistes, et qui, pour les quelques travaux qu'ils trouvent à faire à leur compte, dépensent en moyenne 100 francs chacun, cela vient nous donner un appoint de 200,000 francs. Si, outre cela, nous établissons des rapports commerciaux

pour faire la fourniture aux vingt mille dentistes répandus à l'étranger, nous trouvons, en conservant les mêmes proportions que plus haut, le chiffre de quarante millions d'affaires.

N'arriverait-on qu'à enlever la dixième partie de ces affaires, nous trouverions encore le chiffre de 4 millions 420,000 francs.

5° Dentifrices.

Le département de la Seine compte deux millions quatre cent mille habitants, dont la dixième partie au moins fait usage de dentifrices. L'on peut, sans être taxé d'exagération et en s'appuyant sur une publicité bien comprise, et, toujours aussi, grâce à l'action morale de l'établissement, compter sur la dixième partie de ce dixième, soit : vingt-quatre mille habitants.

Chaque consommateur achète en moyenne par année, tant en dentifrices qu'en brosserie, pour près de 30 francs. Mettons 10 francs; cela nous donne, pour vingt-quatre mille clients : 240,000 francs.

Si maintenant nous étendons notre commerce à toute la France : en déduisant les deux millions de Paris, il reste trente-quatre millions d'habitants, dont la trentaquatrième partie au moins (soit un million) fait usage de dentifrices ; admettons que nous n'ayons que la dixième partie de ce nombre, soit cent mille, à 10 francs, cela nous donne un million de recette.

En élargissant notre cercle commercial à toute l'Europe, nous trouvons, moins la France, trois cents millions d'habitants dont la quarantième partie seulement donne sept millions cinq cent mille. Prenons pour nous la vingtième

partie de ce nombre : trois cent soixante-quinze mille habitants à 10 francs chacun, cela produit 3 millions 750,000 francs. En ajoutant cette somme à celle de un million 250,000 francs trouvée plus haut, on arrive à un total de 4 millions 900,000 francs.

Si ensuite l'on veut s'étendre à l'univers, il reste encore à exploiter plus d'un milliard d'habitants.

RÉSUMÉ DES RECETTES PROBABLES

1 ^o Hôpital-dispensaire.....	54.000	»
2 ^o Collège, élèves	26.000	»
3 ^o Travaux à façon.....	96.000	»
4 ^o Outilage et fournitures générales..	4.420.000	»
5 ^o Dentifrices.....	4.990.000	»
 Total.....	 9.586.000	 »

Si, sur ce chiffre d'affaires générales, nous prélevons seulement 20 0/0 (taux le plus bas du commerce), nous réalisons un bénéfice net de 1,917,200 francs.

D'après ce qui précède, il est facile de voir les beaux résultats que peut donner cette grande entreprise, surtout si l'on considère que les chiffres cités plus haut sont de beaucoup inférieurs à ceux des documents officiels consultés à cet effet.

Ainsi, il n'est pas une école en Angleterre ou en Amérique dont le nombre d'élèves ne soit de beaucoup supérieurs à celui indiqué pour le Collège de Paris. (Au collège

dentaire de Philadelphie, le nombre des matriculaires pour l'année scolaire 1877 a été de 145.) Pourtant celui-ci, à l'égal de notre Ecole de médecine, est appelé un jour, auant par son organisation supérieure et unique que par sa position géographique, à devenir le premier établissement de l'univers en ce genre.

Il est bon aussi de remarquer que depuis vingt ans, plus que toute autre profession, l'art dentaire a marché dans une voie de progrès continual et soutenu. De là, sans doute, la faveur que le public commence à lui accorder, faveur qui, du reste, ne fera qu'augmenter; car l'art du dentiste n'a pas dit son dernier mot, et, ayant qu'une période semblable à la précédente ne se soit écoulée, la vieille Europe se servira du dentiste au même degré et dans les mêmes proportions que la jeune Amérique. C'est dire que son chiffre d'affaires est appelé à plus que doubler.

APERÇU DU SYSTÈME FINANCIER

Supposons que, sur 400,000 francs empruntés, 50,000 fr. soient placés immédiatement en rentes sur l'Etat (au bénéfice des actionnaires); ce capital, par ses intérêts cumulés, serait doublé dans quinze ans et représenterait 100,000 francs. De même, quinze ans après, ce dernier serait doublé. Ainsi, grâce à l'accumulation des intérêts, dans trente ans, au moment de la dissolution de la Société, elle se trouvera posséder un capital dépassant la moitié de l'émission. Si l'on ajoute à cette somme une prime d'assurances sur la vie, de 100,000 francs (prise également

au bénéfice des actionnaires), l'on se trouve alors en présence d'un capital de garantie presque égal à la somme empruntée.

En résumé, par ce système, nous avons :

1° Le remboursement du capital par un moyen détourné, la garantie de l'Etat; car la rente française n'est-elle pas la garantie de l'Etat?

Ce titre de rente serait déposé en nantissement, au profit des actions, dans un établissement financier de premier ordre.

2° Quant aux intérêts de ces actions, ils seront garantis par une première hypothèque, prise au nom des actionnaires, non-seulement sur la propriété immobilière qui pourra exister dans la suite, mais aussi sur l'outillage, le matériel, en un mot, sur tout ce qui pourra devenir immeuble par destination.

3° De plus, l'assurance sur la vie, c'est-à-dire les garanties les plus recherchées et les plus solides qu'il y ait au monde.

4° Et, enfin, un supplément de garantie apporté par la valeur industrielle.

Examinons maintenant la situation vraie du porteur d'actions, et, pour rendre notre raisonnement plus convaincant, supposons un instant (ce qui, certes, n'arrivera pas) une suite de revers exceptionnels, l'affaire périclitant et amenant la liquidation. Que se passe-t-il alors? L'action-capital reste intacte, personne n'y touchera, et, l'époque venue, elle sera remboursée intégralement, sans opposition.

Quant aux immeubles, ils seront réalisés, et, quelle que soit la dépréciation qu'ils auront subie, le produit de la vente sera placé à fonds perdu, pour le nombre d'années

restant à courir jusqu'au jour du remboursement du capital. Ces annuités serviront à payer les intérêts.

Ainsi donc, d'une part : certitude absolue pour le souscripteur de retrouver intact son capital, même en cas de désastre ;

D'autre part : certitude absolue de toucher tous les ans l'intérêt, même en cas de désastre.

Quelles affaires pourront offrir de pareilles sûretés ?

PARTIE FINANCIÈRE

Pour la création de cette entreprise, un capital de quatre cent mille francs étant nécessaire, un appel de cette somme est fait sous forme de huit cents actions de cinq cents francs.

ÉMISSION D'ACTIONS

Pour la formation d'un Hôpital et d'un Collège de chirurgie et de mécanique dentaires, sous la raison sociale : L. Vizioz et C°, au capital de 400,000 francs, il est émis huit cents actions de 500 fr., rapportant 26 fr. d'intérêt annuel par action et remboursables à 500 fr. en trente ans, par voie de tirage annuel.

Le premier remboursement aura lieu seulement trois ans après la fondation de la Société.

Par conséquent, c'est un placement de plus de 6 0/0, sans tenir compte des dividendes.

PRIX D'ÉMISSION : 500 fr.

Payables :

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	100

Le surplus par quart, au fur et à mesure des besoins, et sur l'appel du gérant, éloigné au moins de trois mois de l'appel précédent.

L'argent ne sera donc appelé qu'autant que les travaux d'installation, qui forment une partie de la garantie, avanceront.

GARANTIE DES ACTIONS

1 ^o Placement d'une Rente de 50,000 fr. sur l'Etat qui, par l'accumulation des intérêts, ainsi que cela a été expliqué ci-dessus, atteindra, au bout de 30 ans, une valeur de....	200.000	»
2 ^o Assurance sur la vie, faite au bénéfice des porteurs d'actions	100.000	»
3 ^o Outilage et mobilier de l'établissement actuel.....	50.000	»
4 ^o Hôpital et École à créer, outillage et marchandises à acquérir au moyen de l'émission, au minimum.....	150.000	»
Total.....	500.000	»

Le capital est donc plus que garanti par l'actif social, et le revenu est grandement assuré par la moyenne des bénéfices réalisés chaque année, depuis près de vingt ans, dans l'établissement.

D'après les dernières évaluations de l'actif social, nous trouvons :
 Capital appelé : 800 actions à 500 fr., 400,000 fr.
 Capital réel : 700 actions à 500 fr. 350.000 »
BUDGET
RECETTES
 Capital appelé : 800 actions à 500 fr., 400,000 fr.
 Capital réel : 700 actions à 500 fr. 350.000 »
DÉPENSES
GARANTIES

1^o Frais de premier établissement :

Placement en Rentes sur l'Etat.....	50.000 »
Frais de souscriptions, actes, honoraires, etc.	20.000 »
Expropriations	30.000 »
Loyer d'avance (six mois).....	7.500 »
Travaux (maçonnerie, menuiserie, serrurerie, peinture, etc.)	20.000 »
Aménagement et mobilier.....	10.000 »
Sujets anatomiques et divers pour les cours, garniture du laboratoire de chimie.....	5.000 »
Frais imprévus	5.000 »
<i>A reporter.....</i>	<i>147.500 »</i>

Reporti..... 147.500 »

2° Frais de la première année :

Loyer et contributions.....	15.000	»
Intérêts des actions : 800 à 26 fr.	20.800	»
Assurance sur la vie.....	10.000	»
Gérance.....	12.000	»
Employés.....	10.000	»
Publicité (affiches, prospectus et journaux).....	10.000	»
Marchandises pour le magasin de fournitures.....	10.000	»
Dentifrices	6.000	»
Verrerie.....	7.000	»
Couvercles, étiquettes, capsules, viroles, soie, médailles de sûreté, instructions	5.000	»
Frais divers	3.000	»
En caisse, fonds de roulement.	8.700	»
	117.500	»
3° Réserve.....	45.000	»
Total égal à l'émission.....	310.000	»

Les sommes disponibles seront immédiatement déposées dans un établissement financier de premier ordre, d'où elles ne pourront être retirées que par délibération du Conseil de surveillance.

— 34 —

N O T A

Dès que la Société sera constituée, les actionnaires choisiront parmi eux le Conseil de surveillance, qui aura à examiner et à modifier, s'il y a lieu, les statuts que l'on peut du reste consulter, dès aujourd'hui, chez M^e Sabot, notaire à Paris, rue Biot, n° 3.

On trouvera également des exemplaires des statuts chez M. Norbert Estibal, banquier à Paris, rue de Richelieu, 100, et au siège de la Société, boulevard de Clichy, 138, où la souscription reste ouverte à partir de ce jour.

Paris. — Imp. Noév. (assoc. ouv.), 14, r. des Jeuneurs. — G. Masqui, directeur.